

suçon bien autrement merveilleuse. C'est peut être Dieu même qui vous met sur la voie d'une salutaire pensée. Votre vie s'est passée dans les affaires, vous y avez amassé une grande fortune; dites-moi, n'avez-vous jamais lésé les intérêts d'autrui?

—Je ne le pense pas, répondit tout d'abord M. Courtois; puis il ajouta avec une certaine hésitation: Après cela, voyez-vous, l'argent se gagne toujours aux dépens de quelqu'un.

—Si vous connaissez quelque personne qui ait en particulier souffrir de votre prospérité, je vous exhorte, mon cher frère, à l'indemniser du préjudice que vous avez pu lui causer. Et, si vos souvenirs ne sont plus assez précis, donnez aux pauvres. En retour, au lieu de quelques années qui finiraient bientôt, vous obtiendrez l'immortalité bienheureuse.

—S'il en est ainsi, repêtit brusquement M. Courtois, et si vous ne connaissez pas d'autre moyen de prolonger mes jours, laissez-moi.

—Vous perdez votre âme, infortuné!

—Laissez-moi, vous dis-je. M'ôter mon bien, c'est m'arracher la vie! Marianne! Marianne! reconduisez monsieur.

Ce malheureux vécut encore quelques jours dans les plus amères angoisses, et pleurant tour-à-tour et son or et sa vie. Sans nul doute, c'eût été pour lui une grande consolation s'il avait pu, en mourant, non pas emporter son bien, c'était par trop impossible, mais au moins le cacher et le dérober à ceux qui l'attendaient: la pensée qu'un autre allait en jouir lui était particulièrement insupportable. Alors il regrettait le passé, ses épargnes inutiles: il appelait sa femme et ses enfants comme pour leur en demander pardon. Le croirait-on? il en vint jusqu'à souhaiter d'être misérable, car on l'entendait s'écrier: —*Les plus heureux sont donc les pauvres! Le pauvre seul n'a rien à se reprocher.... Pourquoi ai-je vu ce prêtre?* Il mourut enfin entre les bras de Marianne, qui, d'une main, lui ferma les yeux, et de l'autre décrocha la montre pendue au chevet, se disant: —*Il est capable de ne m'avoir rien laissé, assurons-nous toujours de quelque chose.... Si je pouvais ouvrir le secrétaire!... Le neveu n'y regardera pas de si près.*

ADOLPHE ARCHER.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'après tout le trouble et les peines qu'il s'est données pour parvenir au but de remplir et trouver le nombre de SOUSCRIPTEURS nécessaires à la confection de la GRANDE VENTE qu'il a proposé depuis longtemps à tous ses concitoyens, il peut enfin leur annoncer qu'il sera prêt les 26, 27, 28, 29 et 30 DÉCEMBRE prochain à l'Hôtel de M. Séraphino Giraldi à Montréal à vider entre leurs mains le montant ou revenu de leurs BILLETS respectifs. Du 1^{er} au 20 il sera constamment chez lui, à la Pointe-aux-Trembles, occupé à tout régler.

Il est bien entendu, suivant les réglemens, que les Immeubles compris dans cette catégorie ne seront livrables qu'au premier de mai 1845, et quant aux 92 moyens lots, ainsi que les petits, comme les souscripteurs en sont déjà prévenus, le Soussigné pourra leur épargner les frais du voyage en remettant aux syndics alors présents les sommes ou articles qui leur seront échus par leurs numéros respectifs; ou bien, les dits articles seront remis aux personnes par le propriétaire lui-même qui mettra la plus grande diligence à les faire parvenir à qui de droit.

Il ne sera d'ailleurs rien omis pour agir avec autant d'impartialité que possible. Et malgré certaines imputations faites à l'intégrité du sousigné relativement à cette vente, car il n'est pas peu contribué, de concert avec ses malheurs, à retarder l'accomplissement de ses promesses, il ose cependant espérer que tous les amis qui l'ont encouragé verront chez lui cette franchise ordinaire et seront assez exempts de telles mauvaises impressions.

J. B. CADIEUX.

N. B.—Si aux jours fixés pour la dite VENTE il restait quelques numéros à remplir, afin d'éviter tous nouveaux retards, le propriétaire se charge de les compléter lui-même en les prenant sur son compte. J. B. C.

ATTENTION.

LE SOUSSIGNÉ, à la sollicitation de plusieurs amis, se propose d'entreprendre la COLLECTION des comptes de ceux qui voudront bien lui confier, à des conditions raisonnables, (entendant parfaitement cette branche), soit à la ville ou à la campagne. Il fournira les meilleures recommandations d'honnêteté et de sobriété à ceux qui désireront l'encourager; il parle parfaitement les langues anglaise et française, ce qui est un avantage pour ceux qui font des affaires avec des personnes qui ne parlent qu'une seule langue. Les propriétaires de journaux, pamphlets, bureaux publics, etc. etc. sont respectueusement priés de faire attention à l'annonce du sousigné, principalement ceux qui sont dans la nécessité de faire collecter, ils y trouveront un avantage sensible. G. N. COSSELIN.

N. B.—M. G. se chargera aussi de la distribution de lettres funéraires, pamphlets, circulaires, ainsi que de l'agence des journaux etc. etc. S'adresser, rue Notre-Dame, chez M. C. P. Leprohon, libraire ou au bureau de l'Aurore: rue St. Amable, près du marché-neuf. Montréal, 24 juillet 1844.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE, DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE PAR M. CHINIQUEY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA. LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix: un schelling; dix schellings la douzaine.

N. B.—Cette réduction dans le prix de cet ouvrage est telle que ceux qui sont au fait des dépenses qu'occasionne l'impression d'un livre aussi volumineux, comprendront facilement qu'il n'y a que le désir de le répandre dans toutes les classes qui ont pu y donner lieu. On espère donc trouver une compensation dans l'empressement de chacun à en faire l'acquisition.

TOUTES personnes qui doivent à feu M. J. Z. CARON vicaire-général, curé de St. Clément et celles qui ont quelque balance à faire sont priées de se présenter tous les MERCREDI et JEUDI prochain et suivants de chaque semaine à St.-Clément au presbytère ou chez M. Ls. HAINAULT, N. P.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE, Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

AGENCE A NEW-YORK, Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI Pour marchandises de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sousigné (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricants de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBILLARD. } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

New-York. } "Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier le ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS

et même à faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

"Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique."

Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le sousigné vient de recevoir des principaux fabricants, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques et Chapes: Draps d'or et d'argent; Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés; aussi les échantillons de plus de 300 différents genres de Glands, Dentelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre et accompagner des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur), seront de suite expédiés aux fabricants et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientelle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et gulons nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Ciboires et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou remettre au sousigné des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

J. C. ROBILLARD,

Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York. New-York, 15 juillet 1844.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FARRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1 ^{re} insertion,	2c.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.
Dix lignes et au-dessous, 1 ^{re} insertion,	3c.	10d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1 ^{re} insertion par ligne,		1s.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PIRE. PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PIRE. IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.